

02-03-2003

1-29-03



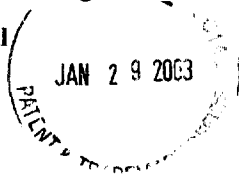
Tab settings

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks

102354212

and original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies): Framatome Connectors International
Additional names(s) of conveying party(ies) Yes No



2. Name and address of receiving party(ies):
Name: FCI
Internal Address:
Street Address: 53 rue de Chateaudun
75009 Paris, France
City: State: ZIP:
Additional name(s) & address(es) attached? Yes No

3. Nature of conveyance:
 Assignment Merger
 Security Agreement Change of Name
 Other
Execution Date: June 27, 2001

4. Application number(s) or patent numbers(s):
If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is:
A. Patent Application No.(s)
09/964,993
(Publication No. 0068483)
B. Patent No.(s)
5,419,723 6,250,961 6,443,763
5,620,334 6,264,371 6,435,756
6,062,891 6,238,099 6,386,887
6,089,897 6,309,112
Additional numbers attached? Yes No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:
Name: Janik Marcovici
Internal Address: Customer No. 2512
Street Address:
City: State: ZIP:

6. Total number of applications and patents involved: 12
7. Total fee (37 CFR 3.41): \$ 480.00
 Enclosed - Any excess or insufficiency should be credited or debited to deposit account
 Authorized to be charged to deposit account
8. Deposit account number:
16-1350
(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.
To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.
Janik Marcovici [Signature] 1/24/03
Name of Person Signing Signature Date

01/31/2003 ECOOPER 00000004 0964993 Number of pages including cover sheet, attachments, and document: 9

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL F C I

Société Anonyme au capital de 866 394 000 euros
Siège social : *Tour Framatome, 1 place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE*
349.566.240 R.C.S. NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2001

L'an deux mil un,
le vingt-sept juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la société FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL - FCI, société anonyme au capital de 866 394 000 euros divisé en 56.850.000 actions de 15,24 euros chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet BEFEC-PRICE WATERHOUSE et la société BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaires aux comptes titulaires dûment convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Philippe RAULIN et Monsieur Gilbert LEHMANN représentant la société FRAMATOME, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie CHARLES est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

93

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- les copies et récépissés des lettres de convocation adressées à tous les Actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que les rapport des Commissaires aux comptes,
- le projet des résolutions,
- les statuts de la société.

Il déclare ensuite que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports établis par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis au 31 décembre 2000 - Quitus aux Administrateurs,
Ratification de la nomination de Monsieur Philippe PONTET en qualité d'Administrateur,
- Affectation des résultats,

De la compétence de l'Assemblée Général Extraordinaire :

- Changement de dénomination sociale,
- Pouvoirs

Le Président donne lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes. Puis, il s'offre à répondre aux questions des actionnaires.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, relatifs aux opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et après avoir pris

connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, approuve lesdits documents, tels qu'ils sont présentés, et qui font ressortir pour Framatome Connectors International S.A. un bénéfice de 312 948 039 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au sein de la société durant cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation à la réserve légale 15 647 402 euros

Le solde soit 297 300 637 euros étant affecté au report à nouveau qui devient donc créditeur de 326 753 012 euros.

Conformément à la législation en vigueur, il est rappelé qu'il n'a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Philippe PONTET, coopté en qualité d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2000, en remplacement de Monsieur Dominique VIGNON et pour la durée du mandat qui restait à courir soit jusqu'à l'Assemblée tenue en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes titulaires Barbier Frinault et Autres ainsi que Befec Price Waterhouse pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes suppléants Peuch Lestrade Philippe et Paul Dominique pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2007 pour approuver les comptes de l'exercice 2006

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination de la société qui devient FCI.

En conséquence elle décide de modifier l'article 2 des statuts qui devient :

La dénomination sociale est : FCI

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

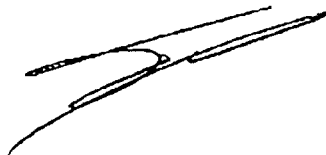
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les différentes formalités consécutives à la réalisation de ces opérations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Pour copie certifiée conforme



Le Secrétaire de l'Assemblée

FCI

Société Anonyme au capital de 866 394 000 euros
Siège social : Tour Framatome, 1 place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE
349.566.240 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT**DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****DU 24 OCTOBRE 2001**

L'an deux mille un,
le 24 octobre,
à 16 heures,

Les Membres du Conseil d'Administration de la société FCI se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe PONTET, Administrateur,
- Monsieur Jean-Daniel LEVI, Administrateur,
- Monsieur Gilbert LEHMANN, Administrateur,

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Eric ALBRAND, Directeur Financier,
- Monsieur Jean-Paul CHATON, Contrôleur,
- Monsieur Thierry ROSSIGNEUX, Directeur Juridique, qui sera nommé Secrétaire du Conseil en cours de séance,
- Monsieur Gérard ARBOLA, Directeur Financier AREVA

La séance est ouverte par Monsieur Philippe ANGLARET, Président du Conseil, qui constate, au vu du registre de présence que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle les différents points de l'ordre du jour sur lesquels le Conseil est invité à délibérer :

4- Transfert du siège social,

Le Président rappelle les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de Commerce qui précisent que quiconque assiste aux réunions du Conseil d'Administration est tenu à la discrétion concernant les informations données au cours du Conseil et remercie par avance les personnes présentes de bien vouloir se conformer à cette obligation de confidentialité.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président passe directement à l'ordre du jour.

4- Transfert du siège social

En application des dispositions de l'article L 225-36 du Code de Commerce, le Président invite le Conseil à décider du transfert du siège social de la société le 3 décembre 2001 au 53, rue de Chateaudun, Paris 9^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de transférer le 3 décembre 2001 le siège social de la société au 53, rue de Chateaudun, Paris 9^{ème} ;
- de modifier les statuts de la société en conséquence ; et
- de soumettre cette décision à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Philippe ANGLARET, président du Conseil d'Administration ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Thierry ROSSIGNEUX

Secrétaire du Conseil

SCI CUSPIDE

Société Civile
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 92380 GARCHES
5, rue de Marnes

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/09/01,
il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI CUSPIDE
Forme : société civile
Objet : l'acquisition de biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à BOULOGNE BILLANCOURT (92) 88 rue de Sèvres et 124 avenue du Général Lescier à l'angle de ces deux voies ci-après désignées que la Société se propose d'acquérir, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la souscription d'un emprunt en vue de l'acquisition desdits biens.

elle pourra procéder à toutes les opérations bancaires ou placements sans aucune restriction ni réserve à l'exclusion cependant de toute opération commerciale, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Siège social : 5 rue de Marnes, 92380 GARCHES
Capital : 2 000 Euros divisé en 50 parts de 40 Euros chacune
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession de parts : intervient librement les cessions entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément de la société.
Gérance : M. BODIN Pierre et Mme CHAVINIER Béatrice, son épouse, demeurant 5 rue de Marnes, 92380 GARCHES.
La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.
112692

Avis est donné le 19/09/01 de la constitution de la SAS

VISION DE MARQUE

au capital de 40 000 Euros.
Siège Social : 76, Ave Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Durée : 99 Ans
Objet : La commercialisation de tous moyens de communication (marquage, PLF...) à l'organisation de manifestations événementielles (salons ; événements sportifs, etc...), la réalisation de tous travaux d'art graphique, gravure, impression, découpe, transformation de matières plastiques - étude, la conception, la fabrication, le négoce de tous moyens de décoration, de marquage, de signalisation ou de communication...
M. Christophe RENARD, 14, Ave Marie Louise 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE est nommé Président.
Les Commissaires aux Comptes sont :
Titulaire : Madame Véronique COMELLI DE ROSA, 114, Boulevard Magenta 75010 PARIS
Suppléant : Monsieur Gérard MOITRIER 14, Boulevard Magenta 75010 PARIS
Immatriculation au TC de NANTERRE.
112813

Suivant acte SSP en date du 15/09/01, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale :

ALL CONTENT MANAGEMENT

Capital : huit mille euros divisé en 800 parts de 10 euros.
Siège social : 69 rue Louise Michel
92300 Levallois Perret.
Objet : création et gestion de contenu multi-média et services associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nanterre.
Gérant : Monsieur ZELINE Jean Guy demeurant 72 ter, avenue de Lodève - 34000 Montpellier.
Le gérant.

112745

ETOILE INTERACTIVE

SA au capital de 500 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
31, boulevard Victor Hugo

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/01,
il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Etoile Interactive
Forme : SA
Objet : en France ou à l'étranger : l'étude, la conception, le développement, la réalisation, la gestion, la promotion, la commercialisation et la distribution, directement ou indirectement, de plate-formes technologiques (composées, selon le cas, de serveurs, réseaux, logiciels et de terminaux) de gestion et d'exploitation de contenus et de services interactifs, basés sur les technologies de l'Internet, de la télévision numérique et analogique de terre, par câble ou par satellite, de l'informatique et du multimédia,
la négociation, la formation et la conclusion de tout type d'accord, de contrat ou de convention permettant l'agrégation, l'exploitation, la diffusion, la rétransmission, l'accessibilité et la commercialisation de contenus et de services, interactifs ou non, nationaux ou de proximité, sur les plateformes technologiques de gestion et d'exploitation de contenus et de services interactifs,
l'acquisition, l'exploitation (sous la forme de licence ou autrement) ou la cession de tous procédés, logiciels, brevets, marques, savoir-faire concernant les activités précitées.

Siège social : 31 boulevard Victor Hugo, 92400 COURBEVOIE
Capital : 500 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Administrateurs :
- La société J.Z.M., SA au capital de 42 250 000 Francs dont le siège social est 31 rue Victor Hugo - 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 377 530 720 RCS NANTERRE, dont le représentant permanent est M. SLAMANI Casey demeurant 10 rue Taima - 75016 PARIS.
- M. AUBAGNAC Gilles demeurant 59 avenue de la République - 78500 SARTROUVILLE.
- M. SLAMANI Casey demeurant 10 rue Taima - 75016 PARIS.
- M. WAINSTAIN Jérémie demeurant 7 rue Béranger - 75003 PARIS.
Commissaires aux Comptes :
- Titulaire : Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes 30 rue de Lübeck - 75116 PARIS
- Suppléant : Cabinet Laudignon 49 avenue du Président Wilson - 75116 PARIS
Aux termes du C.A. du 20/09/01, il a été décidé de nommer M. WAINSTAIN Jérémie, en qualité de Président du Conseil d'Administration et M. VIGNAUD Patrick demeurant 4 esplanade des Courtois - 92150 SURESNES, en qualité de Directeur Général.
La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.
112771

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/09/2001, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE :

NESBA CAR-WASH

FORME : société à responsabilité limitée
CAPITAL SOCIAL : 7 800 Euros
GERANCE : Monsieur Jamel NESBA demeurant à 92000 NANTERRE, 2 rue des Sabriers
SIEGE SOCIAL : 113 avenue Laurent Cely à 92230 GENNEVILLIERS
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
OBJET SOCIAL : station-service de distribution de carburant et produits pétroliers.
IMMATRICULATION : registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.
112819

ABONNEZ-VOUS

SCI LESLIE

Société Civile
au capital de 1 830 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
29, rue Auguste Mounié

Aux termes d'un acte authentique en date du 24/09/01, reçu par Maître Sylvain PLANTELIN, notaire associé à SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines) 86 avenue du Maréchal Foch,
il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LESLIE
Forme : société civile
Objet : l'acquisition, la gestion, la location, la propriété, la vente de tous immeubles ou droits immobiliers, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutilisés à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.
Siège social : 29 rue Auguste Mounié, 92160 ANTONY
Capital : 1 830 Euros divisé en 100 parts de 18,30 Euros chacune
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession de parts : les parts sont librement cessibles entre associés, ascendants et descendants
Gérance : Mr WOITRAIN Olivier demeurant 29 rue Auguste Mounié, 92160 ANTONY.
La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.
112729

Par acte SSP du 28/09/2001 à Provins, a été constituée la SARL

SOCIETE DU LORIER RESTAURATION

Siège social : 78, rue Martre, 92110 CLICHY.
Objet social : l'exploitation de cafétérias.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social : 7 700 euros libéré à hauteur de 1/5^{ème}.
Gérance : Hervé DU LORIER, demeurant 17, rue du Commandant Genneau 77160 PROVINS.
La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
112676

MODIFICATIONS

FIDUCIAIRE DE PARIS OUEST

Société anonyme
au capital de 55 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
35, avenue Victor Hugo
332 663 665 R.C.S. PARIS
Suivant AGE en date du 03/09/2001, les actionnaires de la société FIDUCIAIRE DE PARIS OUEST dont l'objet social est l'expertise comptable et la durée de la société jusqu'au 31 juillet 2045, ont décidé de transférer le siège social à LEVALLOIS PERRET (92300) - 92, rue Edouard Vaillant à compter du 1^{er} septembre 2001.
POUR AVIS
112751

DIVERSIFIED SOFTWARE SYSTEMS FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.650 Euros
Siège social : 92100 BOULOGNE
68, rue d'Aguesseau
432 804 573 R.C.S. NANTERRE
Par une décision de l'associé unique du 3/7/01 il a été pris acte de la démission du co-gérant Michael Aignita.
La gérance.

112754

MEDIACOM PARIS

Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 250 000 francs
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
30, rue Victor Hugo
390 704 484 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2000, le conseil de surveillance de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 15 septembre 2000, le siège social :
- qui était à : 63 bis, rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
- est désormais à : 30, rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte à compétence ordinaire, en date du 23 mars 2001, il a été pris acte, de la désignation de :
- Monsieur Pierre CALLEGARI, demeurant 5, avenue de Verzy, 75017 Paris, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la société.
L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre.
Pour avis,
LE DIRECTOIRE
112737

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL - FCI

Société Anonyme
au capital de 865 394 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
Tour Framatome-1, place de la Coupole
349 565 240 R.C.S. NANTERRE
L'Assemblée Générale Mixte du 27 Juin 2001 a décidé de changer la dénomination de la société qui devient

FCI
et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :
La dénomination sociale est : FCI
Pour avis
112776

N F M TECHNOLOGIES

Société Anonyme
au capital de 38 115 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
Tour Framatome-1, place de la Coupole
340 040 781 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale Mixte du 21 septembre 2000 a nommé en qualité d'Administrateur, Monsieur Philippe de DREUILLE demeurant 9, rue du Parc - 82150 - Maudon, Monsieur Christian MILLEVILLE demeurant Le Vert Clos - 2 hameau de Bertin - 86670 - Marly la Ville, Monsieur Louis LANDROT demeurant résidence Le Calmes, 18 rue Henri Chevallier - 69300 - Caluire et Monsieur Jean-Philippe HERVIEU, demeurant 43 bis, rue de l'Aigle - 92250 - La Garenne Colombes en remplacement de Madame Bénédicte GENDRY démissionnaire.
Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 26 septembre 2000 a constaté qu'ont été élus en qualité d'Administrateurs représentant les Salariés, conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public :
- Monsieur Bernard BAUDIN, demeurant 85, rue du Docteur Rebillard - 71200 - Le Creusot,
- Monsieur Guy PLATRET, demeurant 39, rue Puebla - 71200 - Le Creusot,
- Monsieur Bernard POUCHERON, demeurant 13, rue Bellevue - 71200 - Saint Sernin du Bois.
Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 27 juin 2001, les Actionnaires ont décidé en application des dispositions de l'article L. 225-246 du Code de Commerce de ne pas dissoudre la Société.
Pour avis.
112778

GAZETTE DU PALAIS / JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Changement de dénomination sociale -

P.50

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
FRANÇAISES PAR ACTIONS

Mercredi 3, Jeudi 4 octobre 2001

103^{ème} année

Nos 276, 277

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

DÉPARTEMENTS	75	92	93	94
CONSTITUTIONS	43	49	53	54
TRANSFORMATIONS	44		53	
MODIFICATIONS	44	50	53	54
AVIS DE CONVERSION	47	51	54	55
FUSIONS OU SCISSIONS (PROJETS OU RÉALISATIONS)	48	52		
DISSOLUTIONS	48	52	54	
DISSOLUTIONS-CLÔTURES				
CLÔTURES DE LIQUIDATION	49			
AVIS AUX ACTIONNAIRES OBLIGATAIRES SOCIÉTAIRES				
CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES	49			
AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOICATION				
ÉMISSIONS ACTIONS OU OBLIGATIONS				
CAUTIONS ET GARANTIES				
VENTES DE FONDS	49	52	54	55
CESSIONS DE DROITS	49			
RÉSILIATIONS DE BAUX				
AVIS D'APPORTS				
LOCATIONS-GÉRANCES				
FIN DE LOCATIONS-GÉRANCES				
AVIS RELATIFS AUX PERSONNES				
BILANS				
PETITES ANNONCES	55	55	55	55
VENTES AUX ENCHÈRES DES NOTAIRES				

Par Arrêtés de Messieurs:

Le Préfet de Paris
du 18/12/2000,
Le Préfet des Hauts-de-Seine
du 21/12/2000,
Le Préfet de la Seine-St-Denis
du 22/12/2000,
Le Préfet du Val-de-Marne
du 29/12/2000,

Le GIE GAZETTE DU PALAIS
JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
a été désigné comme
publicateur officiel en 2001,
pour les départements de Paris,
Hauts-de-Seine, Seine-Saint-
Denis, Val-de-Marne, de toutes
annonces judiciaires et légales,
en matière de procédure civile
et, de toutes celles présentes
en matière de commerce, de
liquidations des biens, de
redressement judiciaire, ainsi
que de tous les actes de
sociétés.

Les surfaces consacrées aux
titres, sous-titres, filets,
paragraphe et alinéas sont
définies par les arrêtés
d'habilitation.

N.B. L'administration décline
toute responsabilité quant à la
teneur des annonces légales.

8, RUE SAINT AUGUSTIN 75080 PARIS CEDEX 02

01 47 03 10 10 www.jss.fr

FAX FORMALITÉS : 01 47 03 99 55

FAX INSERTIONS : 01 47 03 99 00 et 01 47 03 99 11



TARIF PUBLICITAIRE

AVIS FINANCIERS

41,00 F 6,25 €

AVIS DIVERS

35,90 F 5,47 €

LA LIGNE + T. V. A.

ANNONCES LÉGALES

75 28,00 F 4,27 €

92 28,33 F 4,32 €

93 28,00 F 4,27 €

94 27,70 F 4,22 €

PATENT

RECORDED: 01/29/2003

REEL: 013699 FRAME: 0559